



EXTRAIT

des délibérations du Conseil Général de Corcelles-près-Concise Assemblée du 10 décembre 2018

Président : Didier Bourgeois

Le Conseil Général de Corcelles-près-Concise, vu les préavis mentionnés ci-dessous et après avoir entendu les rapports des commissions y relatives, décide à l'unanimité :

1. d'accepter le préavis N° 1 / 2018-2019 :

Demande de crédit de CHF 2'578'000.- pour la mise en séparatif, équipements et réfection de la chaussée « Etape 3 Le Moillat – L'Argilleuse – Le Moëssy – Le Carre – Le Tombex Nord » suite et fin

2. d'accepter le préavis N° 2 / 2018-2019 :

Budget pour l'exercice 2019

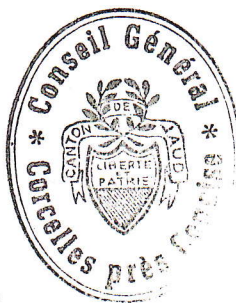
3. d'accepter le préavis N° 3 / 2018-2019 :

Participation au capital-action de la société « Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA »

Corcelles-près-Concise, le 10 décembre 2018

Le Président

Didier Bourgeois



La secrétaire

Ghyslaine de Blaireville